DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n° 2022.12.80

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 6 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION: 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents: Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT.

Excusés: Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE,

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet: DIA n° 069 108 22 00025 à n° 069 108 22 00027

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- DIA n° 069 108 22 00025 déposée par TERRANOTA cabinet d'urbanisme à Lyon 7ème (Rhône) pour le compte de M. PILARD Robin et Mme BESSY Manon épouse PILARD pour la parcelle cadastrée section A n° 239 située en zone UA
- DIA n° 069 108 22 00026 déposée par Maître Anne BARAKAT notaire à Bellevilleen-Beaujolais (Rhône) pour le compte de M. BELHADJ Kouider et Mme LAMURE Isabelle épouse BELHADJ pour la parcelle section A n° 676 située en zone UB
- DIA n° 069 108 22 00027 déposée par Maître Stéphanie COLLY notaire à Bellevilleen-Beaujolais (Rhône) pour le compte de M. GAUTHIER Jean-Paul et Mme GAUTHIER Nicole, son épouse pour les parcelles section D n° 716 et 718 situées en zone UI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- ne pas préempter la parcelle section A n° 239 située en zone UA
- ne pas préempter la parcelle section A n° 676 située en zone UB
- ne pas préempter les parcelles section D n° 716 et 718 situées en zone UI

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Jacky MENICHON Ahône)

Le secrétaire, Christiane PESCE